

**SNUDI FO 13**



# *L'Ecole Syndicaliste* *des Bouches du Rhône*

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62  
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu  
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275

Bulletin n°120

1 euro

septembre - octobre 2010

Déposé le 07/ 10/ 10

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

## **Réforme des Retraites : RETRAIT !**

**Pour FO, cette loi n'est ni amendable,  
ni négociable !**

**Les salariés l'ont démontré déjà  
par deux fois, en grève massive,  
les 7 et le 23 septembre :  
ils sont prêts et déterminés.**

***Retrait de la contre-réforme des retraites !  
Non à l'allongement de la durée de cotisation !  
Maintien du code des pensions !***



***Le 2 octobre, une mobilisation à nouveau massive.  
Preuve que la mobilisation ne faiblit pas. En moins d'un mois  
ce sont donc plusieurs millions de personnes qui ont exprimé  
leur rejet du projet de réforme des retraites. Le gouvernement  
doit prendre conscience de la situation et répondre aux  
revendications. Pour FO qui réaffirme sa détermination en ce  
sens, ce projet doit être retiré !***

**FO maintient sa revendication  
de retrait et propose  
aux autres syndicats  
la grève interprofessionnelle  
pour faire reculer le gouvernement.  
"Pour la grève interprofessionnelle  
jusqu'au retrait !" c'est sur ce mot d'ordre  
que le SNUDI FO 13 participera à  
la grève et aux manifestations  
le 12 octobre.**

**Plus d'infos ?  
c'est sur le site ...[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)**

### **Défense des droits, défense du statut :**

**Droit de grève**

**Obligations de service**

**Mastérisation,  
PEMF, MAT et CPC**

**Carte scolaire**

**Mouvement**

**14 000 emplois  
contractuels menacés de  
suppression !**

**350 suppressions dans les  
Bouches du Rhône !**

**Des directeurs sans aide  
administrative  
et des centaines de salariés  
renvoyés au chômage,  
c'est inacceptable !  
(voir page 8)**

## Editorial

### Comment faire reculer le gouvernement et obtenir le retrait de la réforme Sarkozy-Woerth?

Pour Force Ouvrière, cette réforme n'a qu'un objectif, satisfaire les marchés financiers et pour cela, faire payer les salariés et récupérer des milliards.

C'est pourquoi nous considérons que cette réforme n'est ni amendable, ni négociable et qu'elle doit être purement et simplement retirée.

C'est ce que nous avons exprimé lors de la grève et de la manifestation que nous avons organisée à Paris le 15 juin.

Par millions, les salariés de tous les secteurs professionnels ont clairement et massivement exprimé le 7 puis le 23 septembre, leur rejet de tout report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ, de tout allongement du nombre d'années, de la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires.

Les salariés sont mobilisés et déterminés, ils ont fait grève et ont manifesté massivement pour exiger le retrait de la contre réforme gouvernementale !

Alors que le gouvernement reste toujours sourd aux revendications des salariés, qui peut croire que l'on pourra « transformer » cette réforme par des amendements ?

Qui peut croire que l'on fera reculer le gouvernement par des journées d'action tous les 15 jours, des grèves isolées dans certains secteurs, comme l'enseignement ?

Dans la réunion intersyndicale du 24 septembre, la confédération FO a de nouveau proposé aux autres organisations syndicales de décider **une vraie grève interprofessionnelle, bloquant le pays**, en commençant par 24 heures, **sur l'exigence claire du retrait du plan gouvernemental sur les retraites**, revendication des salariés qui doit être la base de l'action commune.

Personne ne peut éluder cette question, aucun responsable syndical ne peut se dérober à l'exigence de passer à un cran supérieur dans l'action pour gagner sur le retrait.

C'est le sens de la lettre de l'Union Départementale FO aux autres confédérations et syndicats départementaux.

Gagner sur les retraites, c'est porter un coup d'arrêt à l'offensive gouvernementale, c'est ouvrir la voie à la satisfaction des revendications et à la défense des services publics et de l'école.

Pour renforcer ce combat, nous vous appelons à rejoindre la confédération Force Ouvrière et plus que jamais à vous syndiquer et adhérer au SNUDI FO.

Martine DUPUY,  
Secrétaire départementale du SNUDI-FO 13

## COMMUNIQUE DE PRESSE

22 SEPTEMBRE 2010

### L'Union Départementale FO des Bouches-du Rhône communique :

*L'Union Départementale FORCE OUVRIERE des Bouches-du Rhône (UD FO 13) prend acte que les Unions départementales des Organisations Syndicales des Bouches-du-Rhône ainsi que l'UNEF se sont prononcées pour l'abandon du projet gouvernemental Sarkozy-Fillon sur les retraites.*

*L'UD FO 13 regrette cependant que les principales revendications de FORCE OUVRIERE (à savoir maintien de l'âge de départ à 60 ans ; non à l'allongement de la date de cotisation ; maintien du code des pensions civiles et militaires) s'appuyant sur le mandat des salariés soucieux, partout, de préserver leurs droits fondamentaux et leurs acquis, ne soient pas partagées par l'ensemble des autres Syndicats.*

***Pour sa part l'UD FO 13 réaffirme que seule la grève interprofessionnelle pour bloquer le pays jusqu'au retrait du projet est susceptible de faire aboutir les légitimes revendications des salariés.***

*Cependant, l'UD FO 13 se refuse à faire porter aux salariés la responsabilité du vote éventuel du projet gouvernemental sous le prétexte que les travailleurs ne se seraient pas suffisamment mobilisés, ou, pire, seraient favorables à cette contre-réforme.*

*Dans ce cadre, l'UD FO 13 rappelle que la grève interprofessionnelle se construit, par définition, avec l'ensemble des syndicats des secteurs privés et publics.*

***En particulier, l'UD FO 13 précise que la grève interprofessionnelle, susceptible de bloquer le Pays, ne peut se concevoir sans un blocage des secteurs des transports et de l'énergie, secteurs dans lesquels notre organisation n'est pas majoritaire.***

*Par voie de conséquence, l'UD FO 13 appelle l'ensemble des autres Unions Départementales à cosigner une déclaration commune visant à appeler nos confédérations à lancer, un mot d'ordre de grève interprofessionnelle jusqu'au retrait.*

*Nous ne manquerons pas, au soir du 23 septembre, dès l'analyse faite de la journée de mobilisation, de proposer de nouvelles initiatives.*

## Motion AG de grévistes Arles 23 09 10

*Les personnels grévistes de l'Education Nationale, réunis ce jour, jeudi 23 septembre, à Arles, en AG par leurs organisations syndicales : SE-UNSA, SNES, SNUipp, CGT Educ'action, Sud Education, SNUDI-FO, mandatent leurs représentants pour appeler dès ce soir à la grève interprofessionnelle afin d'obtenir, en bloquant si nécessaire le pays, le retrait du projet de loi sur les retraites.*

*Pour : 56 / Contre : 1 / Abstention : 3 / Refus de vote : 1*

**FO** Union Départementale  
Des Bouches du Rhône

Aux Unions Départementales  
CGT CFDT CFTC SOLIDAIRES UNSA FSU CGC

Après le nouveau succès de la manifestation de ce jour et afin de continuer à peser sur les décisions du Sénat, de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement, l'UD FO et ses syndicats pensent qu'il est maintenant temps que nous passions à une vitesse supérieure en appelant ensemble à une grève interprofessionnelle, seule possibilité selon nous pour que le Gouvernement retire cette loi.

En effet, dans nos défilés respectifs, les salariés ont des difficultés à comprendre nos hésitations en la matière.

D'autre part, cela pourrait être une incitation pour d'autres départements à suivre notre exemple et serait susceptible de faire aboutir leurs légitimes revendications.

Nous pourrions aussi cosigner une déclaration commune visant à lancer un préavis de grève interprofessionnel jusqu'au retrait de la loi. Nous sommes immédiatement prêts à vous rencontrer.

Amitiés syndicalistes  
Gérard DOSSETTO, Secrétaire Général.

## Retraites :

### Rétablir les faits en quelques chiffres

!

#### Les retraites sont en déficit ? FAUX !

Le régime général en 2007 a eu un déficit de 4,5 milliards d'€ mais il a versé 0,9 milliards aux régimes des commerçants, 0,4 à celui des artisans et 4,2 celui des exploitants agricoles, ce qui fait un total de 5,5 milliards.

**Le régime est donc en excédent.**

#### Le financement des retraites ne serait plus assuré ? FAUX !

1% d'augmentation des salaires, c'est 700 millions de recettes rien que pour la caisse de vieillesse. Il en est de même avec la création de 100 000 emplois.

Rappelons par ailleurs que **la cotisation patronale a diminué de 5 points**, or 1 point de cotisation patronale représente 4,5 milliards.

Sans oublier les **exonérations patronales** (256,3 milliards entre 1992 et 2008).

#### Il n'y aurait pas assez d'actifs par rapport aux retraités ? FAUX !

Entre 1960 et 2010, la productivité a été multipliée par 5. Autrement dit **un salarié de 2010 produit la richesse de 5 actifs de 1960**.

Le COR lui même estime que les **richesses produites par salarié auront doublé en 2040**.

De plus, la part des salaires dans les entreprises a été diminuée de 10 % alors que celle des dividendes (profits) est passée de 4% à 13 % de 80 à nos jours.

#### Les gens vivent plus longtemps ? VRAI !

Si l'espérance de vie a progressé, c'est bien du à la protection sociale financée par nos cotisations (salaire différé). Par contre, l'espérance de vie **en bonne santé** est de 63 ans !

#### Les amendements pourraient l'améliorer ? FAUX !

Certains amendements proposés lors de l'examen du projet au parlement, « durcissent » même la réforme.

Au nom de la pénibilité, un amendement propose de revoir cet acquis fondamental qu'est la **médecine du travail** qui passerait sous l'autorité de l'employeur. Le MEDEF en a rêvé, le gouvernement le ferait !

Au nom de l'équité public - privé, un amendement prévoit un rapport d'ici septembre 2011, portant création d'une caisse autonome des fonctionnaires. Ce qui signifierait, ni plus ni moins :

- la fin du code des pensions,
- la remise en cause des six derniers mois,
- la fin de la garantie du montant de nos pensions et leur révision à la baisse, y compris pour les retraités !

**Une seule conclusion : On ne négocie pas une contre réforme, on la combat.**  
**Retrait de la Réforme Sarkozy-Fillon-Woerth !**

Louis BERNABEU



# Défense des droits et du Statut

## RESPECT DU DROIT DE GREVE !

**A propos des états collectifs visant à recenser les maîtres présents (ou en congés) dans l'école le jour d'une grève.**

**Nouveau dispositif de recensement des absences :** avec la mise en œuvre du nouveau dispositif de recensement des absences, « Module de Saisie des Absences et Retenues sur Traitement » (**MOSART**), c'est **au niveau de l'IEN** que seront saisis le nom des maîtres absents.

Dans le cas d'un grève, la saisie des enseignants grévistes, en déduction de l'état collectif rempli par les maîtres présents, pose un redoutable problème car c'est ni plus ni moins que l'établissement de listes de grévistes au niveau des circonscriptions, des écoles... et c'est contraire au droit de grève, inscrit dans la constitution et dans notre statut de fonctionnaire. C'est pourquoi le SNUDI-FO s'est adressé au ministre pour demander l'abandon de ce dispositif.

**Aucun recensement des enseignants grévistes : Ils n'ont pas à émarger l'état collectif !**

**Les directeurs n'ont pas à signer le document à renvoyer à l'IEN !**

Alors que dans le département, les nouveaux modèles d'états collectifs ne sont pas encore parvenus dans les circonscriptions et que la plupart utilise ceux de l'an dernier, **le SNUDI-FO a été alerté par les enseignants** d'une circonscription dans laquelle les consignes et le document à renseigner après la grève du 23 septembre prévoient que **les enseignants grévistes émargent – ce qui est contraire au droit syndical - et que les directeurs signent – ce qui n'est pas dans leurs attributions, les directeurs n'étant pas des supérieurs hiérarchiques -**.

**Le syndicat a interpellé le Secrétaire Général de l'IA qui a assuré que ce document ne correspondait pas au document prévu par l'Inspection académique.**

Ce sera le même que l'an dernier, mis à jour après les nominations. Les enseignants présents émargent et le directeur peut indiquer les personnels absents ce jour-là (maladie, autorisation absence...).

Ces précisions doivent être rappelées à l'IEN concernée.

### → Références des textes

- droit de grève inscrit dans la constitution du 27 octobre 1946
- recensement des grévistes, circulaire du 30 juillet 2003 (JORF n° 179 du 5 août 2003)
- Loi n°2008-790 du 20 août 2008, instaurant le SMA pour les élèves du premier degré

**N'hésitez pas à contacter le syndicat en cas de difficultés ou pour tout problème !**

## AIDE PERSONNALISEE : Les enseignants ont le droit de déjeuner à midi !

De nombreux collègues ont été nommés sur des postes fractionnés, souvent sur des écoles différentes, parfois éloignées les unes des autres.

Il est patent qu'exercer sur 3, voire 4 écoles implique des contraintes supplémentaires.

Le SNUDI FO a interpellé l'Inspection Académique sur la situation difficile de ces personnels et a demandé que les personnes amenés à exercer sur plusieurs écoles soient dispensés de l'aide personnalisée. Pour le SNUDI-FO, il est inconcevable que des collègues soient amenés, du fait de leur affectation, à choisir entre manger et effectuer leurs obligations de service.

Si l'IA a refusé de publier une circulaire entérinant la suppression/diminution de l'aide personnalisée, il a accepté qu'une souplesse sur le nombre d'heures à effectuer soit possible, à **déterminer au cas par cas avec l'inspecteur de circonscription.**

**Nos obligations de service, la prérentrée et les « 2 demi-journées de réunion » avant la Toussaint...**

**24 h par semaine et 108 h annualisées, telles sont nos obligations de service... pas plus !**

A partir de 1995, les ministres de l'Education Nationale ont tenté d'allonger la prérentrée à 2 puis 3 jours, autrement dit d'augmenter nos obligations de service hors temps d'enseignement. Chaque fois, seule Force Ouvrière a organisé la mobilisation pour mettre en échec ces mesures. **Le retour à un seul jour de prérentrée dans le calendrier des années scolaires depuis la rentrée 2004** a représenté un succès contre la déréglementation et l'allongement de notre temps de travail.

Ainsi, ce n'est pas un renvoi sous un tableau de l'annexe d'un simple arrêté (**11 juillet 2003**, puis le **19 mai 2006** et enfin le **20 juillet 2009**), annonçant deux demi-journées avant Toussaint pour "*prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée*", qui saurait suffire à déréglementer les obligations de service des personnels enseignants fixées par décret ! Nos obligations statutaires sont de 24 heures d'enseignement par semaine, devant les élèves, plus 3 heures annualisées, soit 108 heures (**décret n°2008-775 du 30 07 2008**).

**Toute activité en dehors de ces obligations de service relève du strict volontariat individuel.**

## Mastérisation : PEMF, MAT et CPC au cœur de la tourmente

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mastérisation des concours des enseignants, le ministère a publié une circulaire (n° 2010-104 du 13-7-2010, BO 29 du 22 juillet 2010) concernant les missions des PE-maîtres formateurs et MAT.

### Les tuteurs responsables de l'évaluation de titularisation en lieu et place des IEN

Les PEMF et MAT deviennent tuteurs d'un ou plusieurs PE-Stagiaires. Leur compte-rendu de visites, qui était auparavant un élément du processus d'évaluation par l'IUFM, devient prépondérant. L'article 3 de l'arrêté du 12 mai 2010, fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des PE stagiaires précise que l'avis de l'IEN est établi après consultation du rapport du tuteur.

Cette modification organise un transfert de responsabilités de l'IEN vers les PEMF et MAT dessaisissant les IEN de leur mission d'évaluation. D'autre part, le tuteur (MAT et PEMF) devient juge et partie dans la titularisation du PE-Stagiaire remettant en cause le principe fondamental de séparation formation / titularisation dans la fonction publique.

### Les PEMF menacés de transfert hors Education nationale

La circulaire du 13 juillet 2010 inscrit la participation des PE-MF aux actions de formation initiale dans le cadre d'une convention avec les universités devenues établissements autonomes avec la LRU. L'existence même d'une convention implique une relation contractuelle, contradictoire avec le statut de fonctionnaire d'état des PEMF préparant le transfert des PE-MF hors de l'Education nationale. Que vont devenir, dans ce cadre, les obligations de services, les amplitudes horaires, les congés des PE-MF ?

La mastérisation est également l'occasion d'exiger des **Conseillers Pédagogiques de Circonscription** encore de nouvelles tâches avec les visites aux PE-Stagiaires. Le nombre de visites demandées variant considérablement d'un département à l'autre (9 par PE-Stagiaires dans les Bouches du Rhône par exemple). Des missions de formation initiale et de nouveaux déplacements pour ces personnels alors même que leurs frais de déplacement sont remis en cause !

### Une individualisation renforcée

Outre l'augmentation considérable de la charge de travail pour tous ces collègues, la déréglementation et l'individualisation se trouvent renforcées par la modulation et la multiplication des indemnités : augmentation de l'indemnité de formation pour les PE-MF, création de l'indemnité de 200 € au titre du suivi des étudiants. Ces indemnités, par définition, remises en cause d'une année sur l'autre par le ministère et de surcroît dérisoires, sont concurrentes d'une revalorisation salariale calculée en points d'indice portée par Force Ouvrière.

Elle ne règle en rien l'alourdissement régulier de la charge de travail des formateurs, la flexibilité de leurs horaires...

Le SNUDI FO a demandé à être reçu au ministère sur ces questions

**Montreuil le 20 septembre 2010**

### Plus de 40 CPC réunis à Aix le mercredi 29 septembre avec l'ANCP 13 et leurs syndicats (SNUDI-FO, SE-UNSA, SNUipp)

Deux points étaient à l'ordre du jour de la réunion, à l'initiative de l'Association des Conseillers Pédagogiques : le non paiement des frais de déplacements et la place des CPC dans le dispositif de la formation initiale mis en place cette année dans le 13.

Martine DUPUY, IMF itinérante, représentait le SNUDI-FO et a largement pris sa place dans les échanges visant à définir **les revendications** et les **moyens d'action** pour établir le rapport de force suffisant pour gagner, s'appuyant sur la détermination des collègues, les droits des personnels, le rôle du syndicat dans la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. Le SNUDI-FO a rappelé que le rôle des syndicats était de porter les revendications des collègues, rendre compte et proposer des mots d'ordre d'action en cas de non satisfaction.

Il a été décidé qu'une délégation composée des 3 syndicats et d'un représentant des CPC demanderait une audience dès demain à l'IA et celle-ci avant le 8 octobre sur les deux revendications.

- **les frais de déplacements** : retard de paiement, problème des communes limitrophes, cas des circonscriptions marseillaises, ordre de mission sans frais, abondement de l'enveloppe au regard de la multiplication des missions. Sur ce dossier en l'absence de réponse positive lors de l'audience, un moyen d'action pourrait être de ne plus effectuer aucun déplacement sans satisfaction des revendications.

- **les missions du CPC concernent la formation continue** et non la formation initiale (suivi des PES1, mais aussi M1 et M2).

# Carte Scolaire : Ecole Maternelle d'Arbaud ...

## ... journal d'une bataille contre la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe !

Depuis les groupes de travail de février, le SNUDI-FO intervient, entre autres dossiers, **contre la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe de cette école.**

Tandis que la directrice prévoyait 81 élèves pour la rentrée (60 existants déjà dans l'école), l'IA prononce la fermeture sur la base d'un effectif de 70 élèves, soit 10 arrivées de petite section ce qui était invraisemblable !

**Malgré nos nombreuses interventions en groupe de travail, audiences, CTP, CDEN jusqu'au 5 septembre, l'IA maintient la fermeture.**

A la rentrée, 90 élèves sont présents dans l'école et 8 enfants de 2ans sont sur liste d'attente **mettant en évidence l'hérésie des chiffres de l'administration et le fait que la 4<sup>ème</sup> classe n'aurait jamais due être fermée.**

**Les parents, reçus en délégation à l'IA le lundi 20 septembre,** doivent attendre le lundi 27 pour avoir une réponse confirmant la fermeture.

**Les parents occupent l'école dès le mardi 28. Le délégué de secteur SNUDI FO suit le dossier en passant chaque semaine dans l'école, en relayant la demande des collègues et des parents. à l'inspection Académique.**

Le mardi 28, le **SNUDI-FO intervient de nouveau** par téléphone auprès de l'IA adjoint à l'Inspecteur d'Académie et réclame la protection des enseignants face à l'occupation des classes par les parents. L'IA adjoint reste de marbre et refuse d'entendre les revendications.

Mercredi 29, les parents d'élèves, arrivés en manifestation et rejoints par le délégué FO, sont reçus par le Maire adjoint d'Aix et le Conseiller Général du canton. Ce dernier réaffirme son soutien à l'école et rappelle qu'il a écrit à l'IA dans ce sens. L'adjoint au maire rappelle son attachement à l'école d'Arbaud, espérant une issue positive et se déclare prête, si la fermeture n'était pas annulée, **à octroyer un demi-poste d'ATSEM supplémentaire à l'école si nécessaire.**

Le mercredi 29 après midi., les parents sont reçus par l'IA, le chef de cabinet de l'IA et l'IEN de la circonscription, tandis que le délégué FO, présent à la délégation... se voit refuser l'accès à la salle d'audience !

Il ressort de cette entrevue **l'octroi d'un quatrième enseignant dès le jeudi, pour toute l'année scolaire mais sans ré-ouverture de la quatrième classe.** Cet enseignant supplémentaire devant

alléger à tour de rôle chacune des 3 autres classes en prenant des groupes d'élèves.

Cependant, les parents et le SNUDI-FO **ne crient pas victoire** loin de là. Ils constatent en effet que :

- Le maintien de la fermeture entraîne la perte de la décharge de direction
- La fermeture étant entérinée, il faudra, selon les critères de l'administration, 94 élèves pour atteindre les seuils de réouverture de la 4<sup>ème</sup> classe à la prochaine rentrée
- Avec 3 classes, l'accueil des deux et demi ainsi que les nouveaux arrivants éventuels sont exclus, la carte scolaire fixant la capacité d'accueil de l'école : 3x30=90 élèves
- Une organisation pédagogique non satisfaisante, dictée par l'obstination de l'administration qui refuse de remettre en cause la fermeture complètement injustifiée, au mépris de l'intérêt des enfants.

Mais, ce dossier est loin d'être clos au moment de la rédaction de cet article, **les parents ont mesuré leur force et défendront auprès de l'IEN** chargée d'appliquer cette solution hybride, lors d'une réunion prévue dans l'école avec les enseignants et les parents, les revendications suivantes :

- nomination d'un quart de décharge pour la direction
- liberté d'organisation pédagogique pour les enseignants de l'école pour l'emploi du 4<sup>ème</sup> enseignant
- préparation concertée de la carte scolaire mairie-IEN-directrice pour une réouverture de la 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée 2011.

**Ce dossier montre que l'opiniâtreté d'une organisation syndicale à défendre les revendications des collègues, la mobilisation des parents d'élèves, articulée avec l'intervention du syndicat, amènent l'administration à reculer.**

Jusqu'au 27 septembre, il était hors de questions de nommer une collègue supplémentaire sur l'école au prétexte qu'il « n'y avait plus de surnombre ». Face à la détermination des collègues et des parents appuyés par le syndicat, un déblocage devient subitement possible et les moyens sont disponibles.

**Ne restez pas isolés dans vos écoles  
gardez le bon réflexe :  
appelez le syndicat !  
Adhérez au SNUDI-FO !**

Philippe ROMS, délégué SNUDI-FO AIX.

# Compte rendu de mandat

## Le SNUDI-FO intervient pour la défense des règles du mouvement et des collègues (CAPD du 8 septembre).

### Contrôle du mouvement par les élus du personnel à chaque étape du mouvement

Le mouvement des enseignants est une question importante pour tous les personnels, déterminant pour leurs conditions de travail, pour le bon fonctionnement de l'école et la réussite des élèves, l'administration doit donc donner tous les moyens pour assurer correctement cette opération.

**L'IA doit dégager du personnel** pour aider les membres du service qui ne sont que deux afin qu'elles puissent nommer, vérifier, tout en répondant au téléphone sur la ligne spéciale mouvement. A l'impossible, nul n'est tenu et il est difficile alors d'éviter les erreurs, les oublis, de vérifier l'existence des postes, d'examiner les situations diverses des personnels.

Cela interdit aux délégués du personnel de pouvoir jouer efficacement leur rôle de contrôle et de vérification et les transforme en « boîte de réception » des nominations effectuées à un moment par les services de l'IA. Le SNUDI-FO refuse que le rôle des élus du personnel se limite à informer des nominations à la place de l'administration ou de chercher à comprendre après que les affectations aient été corrigées, modifiées.

**Nous revendiquons de pouvoir intervenir, vérifier, contrôler les opérations, avec documents nécessaires lors de toutes les phases du mouvement.**

**Le mouvement à titre provisoire** a été effectué dans des délais très courts, l'objectif de l'administration étant de permettre au maximum de collègues d'avoir leur affectation avant la fin des classes. Le SNUDI FO souhaite ces conditions de travail ne remettent pas en cause leur rôle et que les informations soient transmises **en même temps** aux différents syndicats siégeant en CAPD, contrairement à ce qui s'est passé cette année.

### Suppression des vœux de zones

Concernant les vœux de zone, la profession a joué le jeu, par crainte des pénalités mais force est de constater que cela crée plus de problèmes et d'insatisfaction, contrairement aux bénéfices annoncés. L'obligation de demander **4 zones différentes** a amené des collègues à être affectés très loin de leur domicile, nous sommes intervenus pour que l'administration revoie leur affectation, ce qui a, heureusement, souvent été possible. Mais cela entraîne une augmentation de la charge de travail et n'a pas empêché que près de 270 personnes soient restées sans affectation et que d'autres puissent être nommées en dehors des zones demandées.

Par ailleurs, au vu du nombre de collègues qui n'avaient pas fait des vœux de zones élargies, souvent des collègues intégrés ne connaissant pas cette règle ou d'autres ayant confondu avec les vœux globaux, l'administration aurait pu se dispenser de les pénaliser !

**Le SNUDI-FO réitère donc sa demande de suppression de l'obligation de faire des vœux globaux de zone à cette étape du mouvement.**

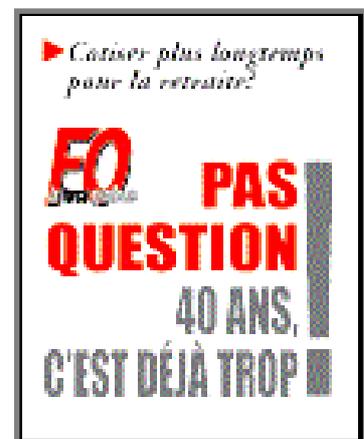
### Satisfaction des demandes d'ineats

Enfin, nous souhaitons que la situation **des collègues en attente d'ineat soit examinée**. Nous demandons, en particulier **de permettre l'intégration des collègues dans une situation familiale difficile sans délai**.

**Déclaration complète de notre délégué sur le site du SNUDI-FO : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)**

## Le délégué du personnel dans la défense quotidienne des dossiers personnels.

Depuis la fin du mois d'août, le délégué du personnel du SNUDI-FO défend avec opiniâtreté tous les dossiers personnels que les collègues signalent au SNUDI-FO, accompagne les collègues, intervient auprès des services de l'IA....



### Sommaire :

- P 1 : Titres
- P 2-3 : Editorial, les retraites
- P 4 : Défense des droits et du statut
- P 5 : CPC Masterisation
- P 6 : Carte scolaire
- P 7 : Mouvement
- P 8 : EVS, Adhésion



# EVS : maintien des 14 000 emplois aidés (CAE, EVS) menacés !

La Délégation Générale à l'Emploi et à la formation professionnelle a adressé le 8 juillet 2010 à tous les préfets une instruction relative à la programmation des contrats aidés pour 2010 qui indique que « cette mobilisation s'inscrit dans un cadrage budgétaire contraint » (économie budgétaire de 10 milliards sur les deux années à venir).

**Cette mesure se traduit par l'arrêt immédiat de tout recrutement ou de renouvellement de dizaines, de centaines d'emplois aidés (EVS CAE) dans chaque département, 350 suppressions dans les Bouches du Rhône.**

Des personnels contractuels apprennent ainsi qu'ils sont brutalement renvoyés au chômage, des centaines d'écoles vont être totalement désorganisées, les conditions de travail des directeurs encore davantage dégradées.

Force Ouvrière, qui a été reçue au cabinet du ministre le 17 septembre, a demandé l'annulation de ces mesures

et qu'aucun contractuel ne soit mis au chômage. Le cabinet du ministre s'est limité à confirmer l'information, précisant que la priorité sera donnée au maintien des emplois aidés pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (EVS à mission AVS-i) au détriment de l'aide administrative aux écoles.

**La revendication constante de la FNEC-FP-FO, depuis la création des emplois aidés (EVS AVS), de transformation de tous les emplois contractuels en emplois statutaires à temps plein de la Fonction publique se trouve à nouveau pleinement confirmée.** Seul le statut est à même de préserver les personnels des aléas des politiques de rigueur budgétaire.

**A Aix et Marseille, le SNUDI-FO a réuni personnels concernés et directeurs, afin d'organiser délégations à l'IA et à la préfecture pour le maintien des personnels et des emplois.**

## Se syndiquer, le premier des droits qui permet de faire respecter tous les autres!

En cette rentrée scolaire, nous vous invitons à renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière.

Nous avons des droits, des garanties, un statut. Au SNUDI-FO, nous sommes intransigeants dans la défense des intérêts individuels parce que nous le sommes dans la défense des droits collectifs. Nous ne laisserons pas briser notre statut, liquider nos retraites.

Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous :

**sans attendre, adhérez au SNUDI-FO !**

**SNUDI-FO 13 Carte 2011**  
(Année scolaire 2010 - 2011)

**Bulletin d'adhésion** (66% déductibles des impôts)  
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				<b>119 €</b> (8,25)	<b>122 €</b> (8,5)	<b>125 €</b> (8,75)	<b>131 €</b> (9,25)	<b>137 €</b> (9,75)	<b>143 €</b> (10,25)	<b>158 €</b> (11,5)	<b>170 €</b> (12,5)
Prof. Ecoles			<b>125 €</b> (8,75)	<b>137 €</b> (9,75)	<b>143 €</b> (10,25)	<b>149 €</b> (10,75)	<b>155 €</b> (11,25)	<b>170 €</b> (12,5)	<b>182 €</b> (13,5)	<b>194 €</b> (14,5)	<b>206 €</b> (15,5)
Hors Classe	<b>164 €</b> (12)	<b>182 €</b> (13,5)	<b>194 €</b> (14,5)	<b>206 €</b> (15,5)	<b>218 €</b> (16,5)	<b>230 €</b> (17,5)	<b>242 €</b> (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

PE Stagiaire : 75 €

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations** :

AIS, IMF: 4 €

CPC: 10 €

Dir 2-4 cl.: 6 €

Dir 5-9 cl.: 10 €

Dir 10 cl. et+: 13 €

**Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €**

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :.....

Fonction, Ecole :.....

..... à : TD / TP Echelon:.....PE /Institut.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

**1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques**

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2011 vous sera adressée début 2012.